

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 19 mars 2015

L'an deux mille quinze

Le 19 mars à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de mars, sous la présidence de monsieur Philippe AUPHAN, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par lui le 12 mars 2015.

**Étaient présents :** Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, David PACIOTTI, Amandine HEBRARD, Corinne LE BRUN FREDDI, Mohamed MALLEM, Serge NARDIN, Marcel PELLEGRIN, Tristan RIQUE, Virginie TOUSSAINT.

**Absent excusé :**

Hélène CHAULLIER pouvoir à Marcel PELLEGRIN

Christopher DAVO pouvoir à David PACIOTTI

Laurence OCCELLO Pouvoir à Amandine HEBREARD

Christophe RAMEAUX pouvoir à Serge Nardin

Madame Virginie TOUSSAINT a été désignée comme secrétaire de séance

### **1. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'aménagement du bistrot de pays.**

Monsieur le maire rappelle la délibération n°7 du 19 février 2015 adoptant le projet d'aménagement du Bistrot de pays pour un coût prévisionnel de travaux de 180 000 € HT.

Monsieur le Maire propose au conseil de déposer un dossier de demande de subvention pour ce projet au titre de la réserve parlementaire 2015 du sénateur Alain DUFAUT et de reprendre le plan de financement de la façon suivante :

1- Travaux HT	155 000 €
2- Maîtrise d'œuvre HT	25 000 €
<b>Total général HT :</b>	<b>180 000 €</b>
<b>Total général TTC :</b>	<b>216 000 €</b>

### **FINANCEMENT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE TTC**

1- Autofinancement	<b>121 200 €</b>
2- Subventions	
Région : FSL	15 000 €
Etat : DETR	64 800 €
Réserve parlementaire	15 000 €
<b>Total</b>	<b>94 800 €</b>
<b>Total général</b>	<b>216 000 €</b>

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

## **2. Remboursement des charges du personnel et frais d'assurance par le budget annexe eau et assainissement**

Monsieur maire rappelle au conseil municipal la délibération n°21 du 10 avril 2014 :

Affectant sur le budget du service de l'eau et de l'assainissement :

- 35 % de la charge salariale de l'agent de maîtrise principal,
- 10 % de la charge salariale de l'adjoint administratif,
- 10 % de la charge salariale de la secrétaire générale
- la somme de 1445.31 € correspondant à la charge des assurances pour ce service.

Aujourd'hui ces montants doivent être actualisés et il est proposé de porter l'affectation à :

- 40 % de la charge salariale de l'agent de maîtrise principal,
- 15 % de la charge salariale de l'adjoint administratif,
- 15 % de la charge salariale de la secrétaire générale
- la somme de 1500 € pour les frais d'assurances pour ce service

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité ces nouvelles affectations sur le budget du service eau et assainissement

## **3. amortissements des travaux 2014 sur le budget eau et assainissement**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents les dispositions de l'Article R 2321-1 du code Général des Collectivités Territoriales relative à l'amortissement, précise que cette technique comptable permet chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les remplacer et signale que la loi rend obligatoire les dotations aux amortissements pour les budgets de l'eau et de l'assainissement.

Il précise que l'arrêté du 12 août 1991 repris par l'instruction M4 comporte un barème indicatif des cadences d'amortissements, se fondant sur une durée approximative des immobilisations à amortir ainsi que des conditions spécifiques de leur réalisation.

RESEAU EAU RD 56	36 710,40 €	40 ans
TRAVAUX STATION EPURATION	9 043,38 €	45 ans
MAILLAGE COURS SAINT LOUIS	9 332,40 €	40 ans
RESEAU ADDUCTIION EAU (électrovanne)	1 122.24 €	10 ans
ARMOIRE FORAGE	12 890,71 €	30 ans
ARMOIRE FORAGE TRAVAUX 2013	8 169.88	30 ans
EXTENSION CHEMIN DE FARAUD	68 195,91	40 ans

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de fixer les durées d'amortissement des travaux du service eaux et assainissement proposée par le Maire.

## **4. Approbation compte de gestion 2014 service eau et assainissement.**

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2014, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part, sous réserve du visa du Comptable Général.

## **5. Compte administratif 2014 et affectation du résultat 2014 service eau et assainissement**

Monsieur le maire présente les résultats du compte administratif de l'année 2014 qui peuvent se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	résultat de l'exercice
fonctionnement	127 098,80 €	133 100,88 €	+ 6 002,08€
investissement	97 248,58 €	57 989,24 €	- 39 259,34 €

### **Résultat d'exécution :**

	Report de l'exercice N-1	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	45 256,84 €	- 39 259,34 €	5 997,50 €
Fonctionnement	87 277,80 €	+ 6 002,08 €	93 279,88 €

Ce résultat doit être minoré des restes à réaliser à la clôture de l'exercice 2014

- en dépenses d'investissement pour un montant de 9 900,00 €
- en recettes d'investissement pour un montant de 9 036,00 €

Le résultat net de la section d'investissement est donc de + 5 133,50 €

Le conseil municipal décide d'affecter en investissement la somme de 8 500 € pour financer les besoins 2015 et de reporter en fonctionnement la somme de 84 779,88 €

## **6. Vote du budget primitif du service eau et assainissement :**

### **• Fonctionnement :**

	Dépenses	Recettes
Crédits votés	207 810,57 €	123 030,69 €
Résultat N-1 reporté		84 779,88 €
Total de la section de fonctionnement :	207 810,57 €	207 810,57 €

### **• Investissement :**

	Dépenses	Recettes
Crédits votés	77 285,22 €	72 151,72 €
Restes à réaliser N-1	9 900,00 €	9 036,00 €
Résultat N-1 reporté		5 997,50 €
Total de la section d'investissement	87 185,22 €	87 185,22 €